Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260915-2026_056B-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six le 15 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, maire

Date de convocation : 7 septembre 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC– Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER – Erwan MARTIN LAUZER – Noémie JOUNOT –Anne Marie DU BOISBAUDRY – Pierre Jean JANNIN – Francoise SIRIGU -Anne JACOB – Eric CAILLOCE – Samuel DURAND – Loïc JOFFE – Luc RAULT BARDON - Jean Luc HOUDART - Emmanuel DE LA TOUR
ABSENTS EXCUSES : Anne Charlotte JAFFREDO pouvoir à Noémie JOUNOT – Caroline VALETTE pouvoir à Emmanuel de LA TOUR - Marie DEVOIS pouvoir à Jean Luc HOUDART

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_056 RENOUVELLEMENT CONVENTION LOCATION PARCELLE AN 12 /LE CORVEC

Rapporteur Arnaud Le Levreur

Par délibération en date du 30 juin 2017, il avait été signé une convention avec M. Yannick CORVEC pour la location de la parcelle AN12 rue de l'Océan. Et par la suite avec ses enfants (délibération n° 2020.44 en date du 30 juin 2020). Cette dernière a elle-même été renouvelée ensuite par délibération 2023-061 du 5 décembre 2023 pour une période allant jusqu'en 2026 inclus.

Pour rappel, la présente opération concerne la location de la parcelle AN n°12 d'une surface de 1595 m², pour 49 places de stationnement maximum sise rue de l'Océan.
La convention arrivant à son terme, il y a lieu d'en prévoir le renouvellement pour la saison 2027 et dans les mêmes conditions (l'aire de stationnement ne sera ouverte au public que pendant la période estivale)

Les tarifs de location sont les suivants :

- 10 € par jour pour la période du 14 juillet au 15 août,
- 7.50 € par jour du 1er juillet au 13 juillet et du 16 août au 31 août,
- 5 € par jour sur les autres périodes (ex. du 15 au 30 juin ou 1er septembre au 15 septembre)

Conformément à la demande de l'Indivision CORVEC, est présenté au conseil municipal un projet de convention pour l'année 2027 (annexé à la présente délibération).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les délibérations 2020-44 et 2023-061 portant renouvellement des conventions d'occupation de la parcelle AN 12

Ref. 201 502 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260915-2026_056B-DE

Le conseil, par un vote à l'unanimité :

APPROUVE le principe de la conclusion d'une convention entre la commune de Saint-Philibert et l'Indivision CORVEC pour la location de la parcelle cadastrée AN n°12 pour utilisation exclusive d'une aire de stationnement durant la saison estivale 2027
APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,
APPROUVE les tarifs de location présentés ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le maire à signer à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération, et à pendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201502 Berger-Levrault (1012)